

Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.5 Révision : le 14-Février-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BROSIA XPERF PU V 2 Nom commercial ou

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

NK00-S0N1-M00C-S9W6 UFI:

Aucun(e)(s). **Synonymes** H2331 Code de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graisse lubrifiante Utilisations identifiées Utilisations déconseillées Donnée inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la societe **HAFA France**

Adresse ZI - Allée Clotaire 1er

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

Téléphone Téléphone .: 33 (0) 2 35 95 45 54

Télécopie : 33 (0) 2 35 95 83 63

adresse électronique fds@hafa.org Personne à contacter Donnée inconnue.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Emergency Tel. (France)

ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319 - Provoque une sévère

irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Contient: Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels

de zinc

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

SDS FRANCE 1 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code : H2331 Version : 1.5 Révision : le 14-Février-2023

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

Prévention

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/des protections auditives.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH208 - Contient Acides naphténiques, sels de zinc. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés

perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
MDI/CHA/ODA (Mélange)	10 - < 20	N/D 406-530-2	01-0000015606-69-XXXX	-	
Classification:	Aquatic Chr	onic 4;H413			
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels de zinc	1 - < 3	68442-22-8 270-478-5	01-2119948548-22-XXXX	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;	H315, Eye Dam. 1;	H318, Aquatic Chronic 2;H411		
N-Phényl-benzénamine, produits de réaction avec 2,4,4-triméthylpentène	< 1	68411-46-1 270-128-1	-	-	
Classification :	Repr. 2;H36	61f			
Acides naphténiques, sels de zinc	< 0,3	12001-85-3 234-409-2	01-2120783834-41-XXXX	-	

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

SDS FRANCE 2 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code : H2331 Version : 1.5 Révision : le 14-Février-2023

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger

par inhalation.

Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter

un médecin si une irritation se développe et persiste.

IngestionRincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous

observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Méthodes particulières d'intervention

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

Des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Voir également section 10.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas

toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue

protectrice appropriée.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités

locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections

individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

SDS FRANCE 3 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code : H2331 Version : 1.5 Révision : le 14-Février-2023

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau.

Déversements mineurs : Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Petits déversements secs : À l'aide d'une pelle propre, placer le produit dans un récipient propre et sec et couvrir non hermétiquement ; placer les récipients hors de la zone de déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

Donnée inconnue.

effet (PNEC)

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

Directives au sujet de l'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

physique actuelle du produit.

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

SDS FRANCE 4 / 10



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.5 Révision : le 14-Février-2023

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Caoutchouc Viton (fluoré). Utiliser des gants de protection en : Alcool polyvinylique (PVA). P.T.F.E.

(Teflon).

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de

procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir

manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue

de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Limites d'exposition professionnelle

F	ra	ar	1C	
---	----	----	----	--

Composants	Туре	Valeur	Valeur		
Déc-1-ène, homopolymère, hydrogéné (CAS 68037-01-4)	VME	5 mg/m3			
Polytétrafluoroéthylène (CAS 9002-84-0)	VME	5 mg/m3			
La Suisse. SUVA : Valeurs limite	s d'exposition aux postes de tr	avail			
Composants	Туре	Valeur	Forme		
Polytétrafluoroéthylène (CAS 9002-84-0)	VME	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.		

Procédures de suivi recommandées

Autres données Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

physique actuelle du produit. d'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide. Solide. Pâte **Forme** Couleur Beige. Odeur Faible.

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible. Point d'éclair Sans objet.

Température

Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.5 Révision : le 14-Février-2023

Température de décomposition Donnée inconnue.

Donnée inconnue. рH

Solubilité(s)

Insoluble. Solubilité (dans l'eau)

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Donnée inconnue.

Donnée inconnue. Pression de vapeur Donnée inconnue. Densité de vapeur

0.88 Densité relative

Température pour densité

relative

20 °C (68 °F)

Caractéristiques des particules Donnée inconnue

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Point de goutte

Propriétés comburantes Non comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Ce produit est stable dans des conditions normales. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des 10.4. Conditions à éviter

substances incompatibles. Eviter les températures supérieures à 500°F (260°C). 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Matières halogénées. Éviter le contact avec les acides et les

alcalis.Magnesium (Powder, 200°C)Aluminum (Powder, 200°C)

10.6. Produits de

décomposition dangereux

Fluorure d'hydrogène. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone. Difluorure de carbonyle.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Les vapeurs générées par la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent entraîner une fièvre due aux fumées de polymère. Les symptômes sont : frissons, fièvre, malaise et douleur

musculaire

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Serious eye damage/eye irritation Category 1 Non classé

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

SDS FRANCE 6 / 10



Produit: **BROSIA XPERF PU V 2**

Code: H2331 Version: 1.5 Révision : le 14-Février-2023

Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux

supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Donnée inconnue.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait normalement pas donner donner lieu à des effets sur la reproduction ou le

développement. Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé.

Danger par aspiration

Informations sur les mélanges et informations sur les

substances

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, non classé dangereux pour l'environnement aquatique.

Composants Résultats d'essais Espèce

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels de zinc (CAS 68442-22-8)

Aquatique

Aiguë

Algues CE50 Algues 21 mg/l, 72 Heures Crustacé CE50 Daphnie 23 mg/l, 48 Heures Poisson CL50 Poisson 4,5 mg/l, 96 Heures

Chroniaue

Crustacé **CSEO** Daphnie 0,4 mg/l, 21 jours

12.2. Persistance et

dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité en général Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Non disponible.

Donnée inconnue.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code : H2331 Version : 1.5 Révision : le 14-Février-2023

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de récheuffement elimatique) plact ettendu pour se composent

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Produit non

utilisé: 12 01 12*

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulièresDétruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport maritime en vrac Sans objet.

conformément aux instruments

de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

SDS FRANCE 8 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code : H2331 Version : 1.5 Révision : le 14-Février-2023

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu), sels de zinc (CAS 68442-22-8)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel

que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition)

VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SDS FRANCE 9 / 10



Produit: BROSIA XPERF PU V 2

Code : H2331 Version : 1.5 Révision : le 14-Février-2023

Références

Donnée inconnue

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations de révision Aucun(e)(s).

Informations de formation Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la misque place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.